

+SIMPLE.FR
Société par actions simplifiée au capital de 68 372 612 euros
Siège social : 2 rue Grignan, 13001 Marseille
810 992 792 RCS Marseille
(la « Société »)

**DÉCISIONS ÉCRITES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **30 décembre**,

La société **Secure Bidco SAS**, société par actions simplifiée, ayant son siège social situé 2 rue Grignan, 13001 Marseille, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 910 336 940, représentée par son Président, M. Éric Mignot,

agissant en qualité d'associée unique de la Société et détenant à ce titre l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (l'« **Associée Unique** »),

a pris les décisions indiquées ci-dessous :

1. Constatation de la démission de Monsieur Salah HAMIDA de son mandat de Directeur Général Délégué ;
2. Constatation et régularisation de la fermeture d'établissements secondaires ;
3. Pouvoir pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Salah HAMIDA de son mandat de Directeur Général Délégué

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Salah HAMIDA, et en conséquence, prend acte de la démission de Monsieur Salah HAMIDA de son mandat de Directeur Général Délégué à effet de ce jour.

L'Associée Unique prend acte que cette démission n'est faite ni à contretemps, ni contre l'intérêt de la société.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.



DEUXIÈME DÉCISION

Constatation et régularisation de la fermeture d'établissements secondaires

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la présidence,

Rappelle que la société disposait des établissements secondaires suivants :

- 40 rue du Colisée, 75008 Paris ;
- 65 rue des Trois Fontanot, 92000 Nanterre ;
- 4 passage de la Rape, 45000 Orléans ;
- 204 avenue de Colmar, 67100 Strasbourg.

Constate que ces établissements ont cessé toute activité effective il y a plusieurs années, à la suite de la résiliation ou de l'arrivée à terme des baux correspondants, et qu'ils sont fermés de fait depuis cette date, sans activité, personnel ni moyens d'exploitation.

Prend acte que les formalités déclaratives afférentes à ces fermetures n'ont pas été accomplies à l'époque auprès des organismes compétents.

Décide en conséquence :

- de constater officiellement la fermeture définitive desdits établissements secondaires à compter de leur date effective de cessation d'activité,
- de procéder à la régularisation juridique et administrative de ces fermetures auprès de l'ensemble des administrations et organismes concernés, notamment le Registre du Commerce et des Sociétés.

La présente décision est prise à titre de régularisation, sans incidence sur les obligations fiscales et sociales antérieures de la société

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

Le 30 décembre 2025,



L'Associée Unique,
Secure Bidco SAS
Représentée par son Président, M. Éric Mignot

